

Les ambulanciers descendent dans la rue partout en France

🏠 > [ECONOMIE](#) > [SOCIAL](#) Par [lefigaro.fr](#) | Publié le 16/09/2015 à 06:00



La Chambre nationale des services d'ambulance (CNSA) a appelé les ambulanciers à manifester dans toutes les régions ce mercredi, estimant que la profession est «en danger». Il existe aujourd'hui 5200 sociétés d'ambulance en France, qui emploient 50.000 salariés.

Après les médecins, les ambulanciers. Alors que le projet de loi santé de Marisol Touraine est examiné au Sénat depuis lundi, la Chambre nationale des services d'ambulance (CNSA) a décidé d'alerter les pouvoirs publics et les Français sur le malaise de la profession, en appelant les ambulanciers à défilé dans les rues partout en France ce mercredi.

«Le mépris, ça suffit! Une série de choix faits par le gouvernement a tiré vers le bas un ensemble de professions de santé, a dégradé la qualité sanitaire pour le patient, et a fait payer plus cher le contribuable», déclare Bernard Bocard, président de l'organisation professionnelle, dans un communiqué. «Chaque jour, près de 40.000 patients sont transportés en ambulance, 14 millions chaque année; et pourtant, la profession d'ambulancier est aujourd'hui en danger.» Il existe aujourd'hui 5200 sociétés d'ambulance en France, qui emploie 50.000 salariés.

Dans plusieurs régions, le mouvement national contre la politique de santé du gouvernement s'organise. À Nantes, les ambulanciers des Pays de Loire vont défilé dans la matinée en cortège vers la préfecture et l'Agence régionale de santé, selon *Ouest France*. Ceux de Bourgogne et de Franche-Comté ont prévu de se retrouver devant l'Agence Régionale de Santé, à Dijon en début d'après-midi, rapporte France 3 Bourgogne. Les ambulanciers de Normandie manifesteront, eux, à Caen.

La CNSA réclame cinq mesures pour «garantir aux patients une véritable qualité des soins, permettre à la Caisse nationale d'assurance maladie de réaliser des économies et proposer un modèle pérenne pour les entreprises de transport sanitaire»: la mise en place de deux enveloppes budgétaires distinctes pour la prise en charge des patients en ambulance, d'une part, et pour le transport sanitaire de personnes valides en taxi et en véhicule sanitaire léger (VSL), d'autre part, pour mettre fin à l'«amalgame» entre ces deux prestations ; une redéfinition de la garde départementale, «basée sur le volontariat»; une adaptation de la tarification, en particulier un assujettissement à une TVA de 2,1% pour les ambulances et VSL, «soit un taux équivalent à celui des médicaments prescrits et remboursables»; des mesures pour «encourager la professionnalisation» des ambulanciers, avec notamment la mise en place d'un bac pro; et la généralisation de la géolocalisation pour permettre à l'Assurance maladie de suivre les trajets en temps réel.